

2018-2019



À PROPOS DES DROITS ET COTISATIONS D'OPTIMIST INTERNATIONAL EN DEVISE AMÉRICAINE

DROITS DE TRAITEMENT POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Pour chaque nouveau membre ajouté à la liste de l'effectif et rapporté au bureau international à l'aide du formulaire « Mon club », soumettre les droits de traitement exigés de 15 \$ pour les membres ordinaires et 5 \$ pour les membres collégiaux ou universitaires. Lorsqu'il s'agit de plus d'un nouveau membre, vous devez joindre un chèque pour le montant total des droits requis et mentionner « droits de traitement ». Si un ancien membre de n'importe quel club Optimiste se joint à son ancien club ou à n'importe quel club Optimiste moins d'un an après sa radiation, cet ajout à la liste de l'effectif doit être traité de la même façon que si ce membre était un nouveau membre. La même procédure doit être utilisée comme dans le paragraphe précédent. Des droits de traitement de 5 \$ sont nécessaires pour ajouter le membre transféré aux registres du bureau international. Tout ancien membre qui est un membre à vie en règle devrait être identifié comme tel sur le formulaire « Mon club ».

COTISATIONS INTERNATIONALES

Les règlements d'Optimist International prévoient que chaque club membre, à l'exception des clubs collégiaux et universitaires (voir ci-dessous – cycle de facturation du club collégial et universitaire), doit payer des cotisations tous les trimestres et chaque année – 1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet. La structure de cotisations d'Optimist International pour les clubs se fonde sur le critère de la Banque mondiale qui sert à classer le revenu national brut (RNB) de chaque pays. Chacun est placé dans une des deux catégories, soit pays développé et pays en développement. REMARQUE : Les clubs canadiens seront facturés en dollars canadiens selon le taux de change déterminé par le conseil d'administration international.

Le taux de change pour l'année 2018-2019 est à 1,27

MEMBRES ORDINAIRES ADULTES

| | Pays développés | Pays en développement |
|----------------------|-----------------|-----------------------|
| Chaque année | 65,41 \$ | 34,01 \$ |
| Deux fois l'an | 32,71 \$ | 17,01 \$ |
| Par trimestre | 16,35 \$ | 8,50 \$ |

MEMBRES COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES (USD) Tout membre Optimiste inscrit à plein temps dans un collège ou une université (minimum de 12 heures- crédits) est admissible à une réduction de sa cotisation annuelle. Les membres collégiaux/universitaires dans des clubs réguliers payent :

| | Pays développés | Pays en développement |
|----------------------|-----------------|-----------------------|
| Chaque année | 23,05 \$ | 14,05 \$ |
| Deux fois l'an | 11,53 \$ | 7,03 \$ |

*CYCLE DE FACTURATION DU CLUB COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

Tout club Optimiste qui comprend une majorité de membres collégiaux et universitaires sera facturé une fois l'an le 1^{er} octobre. Un frais d'association de 100 \$ et un frais de 10 \$ par membre lui sera facturé. Les membres adultes réguliers doivent toujours payer la cotisation complète en vigueur.

MEMBRES À VIE ENTIÈREMENT RÉGLÉS (USD)

Immédiatement après le paiement complet des 490,80 \$ de l'abonnement de membre à vie, un membre peut déduire la somme de 39,41 \$ de sa cotisation annuelle de club. La cotisation d'un membre à vie est de 26,00 \$.

| | Pays développés | Pays en développement |
|----------------------|-----------------|-----------------------|
| Chaque année | 26,00 \$ | 26,00 \$ |
| Deux fois l'an | 13,00 \$ | 13,00 \$ |
| Par trimestre | 6,50 \$ | 6,50 \$ |

En vigueur le 1^{er} octobre 2018

PREMIER PAIEMENT DES COTISATIONS INTERNATIONALES D'UN NOUVEAU CLUB EN DEVISE AMÉRICAINNE

Les cotisations annuelles payées par un nouveau club commencent le premier jour du troisième mois suivant son intronisation. Le versement initial est basé sur le nombre de membres inscrits à Optimist International la dernière journée du mois précédant la date de facturation. Le nouveau club sera facturé pour les mois pendant lesquels les calculs sont faits.

HORAIRE DES PREMIERS VERSEMENTS, EN DEVISES AMÉRICAINES, DES COTISATIONS D'UN NOUVEAU CLUB (pour les pays développés)

| MOIS D'ORGANISATION | DATE DES 1 ^{RES} COTISATION | COTISATIONS RÉGULIÈRES | MEMBRE À VIE | MEMBRE COLLÉGIAL OU UNIVERSITAIRE |
|------------------------|-----------------------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| Octobre | 1 ^{er} janvier | 16,35 \$ | 6,50 \$ | 5,76 \$ |
| Novembre | 1 ^{er} février | 10,90 \$ | 4,33 \$ | 3,84 \$ |
| Décembre | 1 ^{er} mars | 5,45 \$ | 2,17 \$ | 1,92 \$ |
| Janvier | 1 ^{er} avril | 16,35 \$ | 6,50 \$ | 5,76 \$ |
| Février | 1 ^{er} mai | 10,90 \$ | 4,33 \$ | 3,84 \$ |
| Mars | 1 ^{er} juin | 5,45 \$ | 2,17 \$ | 1,92 \$ |
| Avril | 1 ^{er} juillet | 16,35 \$ | 6,50 \$ | 5,76 \$ |
| Mai | 1 ^{er} août | 10,90 \$ | 4,33 \$ | 3,84 \$ |
| Juin | 1 ^{er} septembre | 5,45 \$ | 2,17 \$ | 1,92 \$ |
| Juillet | 1 ^{er} octobre | 16,35 \$ | 6,50 \$ | 5,76 \$ |
| Août | 1 ^{er} novembre | 10,90 \$ | 4,33 \$ | 3,84 \$ |
| Septembre | 1 ^{er} decembre | 5,45 \$ | 2,17 \$ | 1,92 \$ |

**Remarque : Les clubs canadiens seront facturés en dollars canadiens selon
le taux de change déterminé par le conseil d'administration international.**

Le taux de change pour l'année 2018-2019 est à 1,27.